

**Cinquième Conférence des ministres africains chargés
de l'enregistrement des faits d'état civil**
Lusaka, 14-18 octobre 2019

CRMC5/2019/25

Document de travail

Programme de formation et didacticiels infographiques pour les médecins chargés d'établir les certificats de décès

Organisation mondiale de la santé

Thème de la Conférence :

*Des systèmes innovants d'enregistrement des faits d'état civil
et d'établissement des statistiques de l'état civil : fondement pour la gestion
de l'identité juridique*



APAI-CRVS
Pour que chacun soit visible en Afrique



Décennie du repositionnement
de l'enregistrement des faits
d'état civil et des statistiques
de l'état civil en Afrique
2017-2026

1. Des données fiables et représentatives sur les causes de décès, ventilées par âge, sexe et cause sont indispensables pour éclairer les politiques de santé publique, réagir en cas d'urgence sanitaire et rendre compte des progrès vers la réalisation des Objectifs de développement durable. Ces informations proviennent des certificats de décès qui doivent être établis par des médecins qualifiés. Seuls des certificats de décès de bonne qualité du point de vue médical peuvent être utilisés et les informations qui en proviennent jouent un rôle essentiel pour la formulation de politiques, la prise de décisions et le suivi de la situation sanitaire et des résultats des soins de santé dans les pays.

2. La seule approche possible pour obtenir des statistiques de la mortalité de bonne qualité est de faire certifier les décès par des médecins qualifiés. Pour que ceux-ci puissent remplir correctement les certificats de décès conformément aux critères et aux normes de la Classification internationale des maladies (CIM), ils doivent bénéficier d'une formation de base pour établir ces certificats et comprendre l'importance de fournir des données de bonne qualité sur les causes de décès.

3. Le Bureau de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour la Méditerranée orientale est en train de consolider, en collaboration avec ses États membres, la production de statistiques de haute qualité sur la mortalité et les causes de décès. En date de janvier 2019, le Bureau régional avait renforcé les capacités de 15 000 médecins des hôpitaux de 15 pays de Méditerranée orientale pour leur permettre d'établir des certificats de décès conformes à la CIM, dans le cadre des efforts généralisés d'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil (CRVS) dans la région.

4. Le guide de l'OMS à l'intention des médecins porte sur l'établissement des certificats de décès, le codage avec la CIM-10 et la CIM-11, ainsi que les règles de sélection simplifiées de la CIM. Le guide peut être utilisé par tous les médecins intéressés par les certificats de décès lors de leur formation en cours d'emploi et aussi pour les programmes d'enseignement des étudiants de premier cycle en médecine. Il s'agit d'aider médecins et chirurgiens à rédiger des certificats des causes de décès conformes aux normes de la CIM. Le guide s'efforce d'expliquer de façon à la fois exhaustive et simple les buts et concepts et la nature sensible des informations requises.

5. Le cours et le programme du guide ont été mis au point en consultation avec 18 doyens des facultés de médecine de Méditerranée orientale.

Questions à examiner

6. Un cours sur l'établissement des certificats de décès, dans le cadre de la formation des médecins, améliorerait nettement la qualité des statistiques sur les causes de décès, ce qui permettrait d'avoir en temps opportun des statistiques sur la mortalité.

7. Les statistiques sur la mortalité sont les plus importantes des informations sanitaires : elles fournissent des informations essentielles sur les causes des décès des hommes et des femmes, les lieux où surviennent ces décès et à quel âge.

8. Une telle formation contribuerait à éviter les cinq principales erreurs dans les certificats de décès :

a) Seule la cause immédiate du décès ou le mode de décès sont inscrits, et non les causes sous-jacentes ;

b) Les causes multiples sont écrites sur une seule ligne, alors qu'il ne faudrait écrire qu'une condition par ligne ;

c) Ni le site ni la nature des cancers ou autres tumeurs ou lésions locales ne sont spécifiés ;

d) Les séquences dont la liste est donnée sont cliniquement improbables ;

e) Dans le cas de décès dus à des accidents, la nature des blessures n'est pas documentée et le certificat ne fait pas de différence entre blessure accidentelle et blessure intentionnelle.

9. On suggère qu'une formation spécifique soit inscrite dans les programmes des facultés de médecine, notamment dans le cadre des cours de médecine légale, de médecine de la famille, de santé publique et de médecine préventive, aussi bien dans les premiers cycles qu'au niveau des études supérieures. De plus, ces programmes pourraient aussi être inscrits dans les cours destinés aux professions paramédicales, par exemple pour les infirmiers et les codeurs.

10. Les États membres ont indiqué qu'ils avaient besoin de décider comment incorporer ces programmes dans leurs systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil.

11. Le Bureau régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale présentera ce programme avec une vidéo infographique sur la façon d'établir les certificats de décès en arabe et en anglais.
